

## L'indemnité due au titre du sinistre.

Par irab, le 14/02/2009 à 01:25

il ya 2 mois et demi maintenant un incendie a ravagé mon appartement dont je suis locataire vis a vis de l'assurance tout a ete fait dans les regles , j'ai transmis a l'expert de mon assureur l'etat des perte avec des photos a l'appuie mais tres peu de justificatifs d'achat puisque tout a brulé chez moi , j'ai appelé l'expert il m'a dit qu'il avait fait une proposiyion de remboursement a l'inspcteur de mon assurance il y a maintenant 15 jours, lorsque j'ai pris contact avec ce dernier il m'a repondu que mon dossier est toujours en cours d'instruction.En ce moment je suis dans un meublé avant de le trouver j'etais moi et ma femme dans un hotel a 70 euros la nuit nous etions obligés de manger dehors nous avons depensés toutes nos economies (7500 euros environs )mon bailleur me reclame des indemnités d"occupation alors qu"il a changé les serrures de l'entree de l'immeuble et que je n"ai plus accès a mon appartement la puoprietaire me poursuit au tribunal pour résiliation de bail motif arrieré de loyer apres noel j'ai eu une avance de mon assurance de 2000 euros comment faire pour obtenir mon indemnisation rapidement?

et quelle réponse donner au juge vis vis de ma proprietaire?

Merci

PS: si possible m'orienter vers un conseiller expert en la matiere dans ma region .